

**PROCES -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29 décembre 2020**

Le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. MARCEL Patrick, MAIRE.

**Étaient présents :** M. MARCEL Patrick, M. SALIES Stéphane, M. ASCOLA Pascal, Mme ZUBER Sophie, Mme ASCOLA Lisiane, M. BOUSQUET Bruno, Mme ELDIN Sabrina, Mme PELISSIE Nathalie, Mme PRATS Éliane, M. SAUSSEZ Loïc, M. BLIGUET Michel

Un scrutin a eu lieu, Mme Sabrina ELDIN a été élue secrétaire de séance,

**1. Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 novembre 2020**

Après lecture, le compte rendu du conseil municipal du 17 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.  
11 POUR

**2. Ouverture de crédits d'investissement avant vote du budget primitif 2020**

Rapporteur : Stéphane Salies

Conformément aux dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'engagement de dépenses en investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit un montant de 8 296,02 €.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'ouverture de crédits au montant de 8 296,02 € et l'affecte au projet sécurisation des villages.

11 POUR

**3. Loyers 2021**

M. le Maire propose une revalorisation des loyers communaux au taux INSEE selon l'indice de référence des loyers au 4ème trimestre 2020 pour la location de l'appartement sis 1 rue des vignes à Clara à compter du 1er avril 2021 et pour la location de l'appartement sis 1, rue des tilleuls à Villerach à compter du 1er juillet 2021.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le loyer de l'appartement situé 1 rue des vignes à 264,59€ à partir du 1er avril 2021 et le loyer de l'appartement sis 1, rue des tilleuls à Villerach à 406,01 € à partir du 1er juillet 2021.

11 POUR

Pour participer à la lutte contre l'habitat indigne et à la précarité énergétique, M. le Maire propose d'affecter les recettes de ces loyers à la rénovation des appartements :

- un nouveau plancher devra être envisagé à l'appartement de Villerach
- les huisseries devront être changées à l'appartement de Clara .

À l'unanimité, du Conseil Municipal, cette proposition est acceptée et sera inscrite au budget 2021.

11 POUR

**4. Questions diverses**

**a. Extincteurs**

Les extincteurs ne répondant plus aux normes de sécurité, ils doivent être remplacés.

Le conseil municipal examine les devis présentés par AZ incendie et APFI Font-Romeu

- Le devis par la société APFI à Font-Romeu est d'un montant de 894€ HT.
- Le devis par la société AZ incendie est d'un montant de 1 120,50 € HT comprenant un extincteur supplémentaire

Après en avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité d'accepter le devis présenté par l'entreprise APFI de Font-Romeu en ajoutant un extincteur supplémentaire qui sera installé dans le véhicule municipal.

11 POUR

Un devis pour la maintenance annuelle sera présenté par la société APFI.

Il sera proposé une formation à l'utilisation des extincteurs en direction des agents et d'habitants volontaires.

**b. Signature de deux D.I.A**

Suite à l'examen de deux DIA en Commission des affaires générales, le Maire informe de la décision par délégation des élus au Maire, de ne pas préempter :

- les biens cadastrés A815 situé 2 rue des chèvrefeuilles, A817 situé El Pla, A880 situé 22 avenue Général De Gaulle, A335 situé 10 rue des vignes d'une superficie totale de 00ha51a89ca et d'une valeur totale de trois cent dix mille euros (310 000 €)
- le bien cadastré A284 situé 6 rue des coquelicots d'une valeur de cinquante mille euros (50 000 €)

#### **c. Signature de deux arrêtés**

Le Maire informe le conseil municipal de la publication de deux arrêtés :

- Pour l'attribution d'un numéro d'habitation à Mme Laguerre Mélanie : 2B rue des Vignes à Clara.
- Pour une dérogation de tonnage sur la traverse limitée à 3.5T afin de permettre la livraison de matériaux de chantier pour la construction de la maison au 2B rue des Vignes.

#### **d. Liste électorale**

Le Maire rappelle qu'il est possible de s'inscrire sur les listes électorales toute l'année. Toutefois, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite : au plus tard le 6ème vendredi précédent le 1er tour de scrutin. Dans certaines situations, ce délai est allongé jusqu'au 10ème jour précédent le 1er tour de scrutin.

Il informe le Conseil Municipal qu'il faudra informer les habitants des dates butoirs d'inscriptions sur les listes électorales dès que les dates des prochaines élections départementales et régionales seront publiées.

#### **e. Séminaire des élus**

Rapporteur :Mme Sophie Zuber

Le Conseil Municipal décide de se réunir en séminaire le samedi 16 janvier de 9H30 à 12H30. Ce séminaire a pour objet la planification des chantiers du mandat et d'établir les orientations prioritaires pour 2021.

#### **f. Jeunesse : Aide financière pour la pratique d'activités sportives et culturelles associatives**

Rapporteurs : Mmes Sabrina Eldin et Lysiane Ascola.

Ce projet d'aide financière vise 4 objectifs :

- promouvoir le sport et la culture auprès des jeunes du village,
- Réduire les inégalités d'accès aux pratiques d'activités,
- Soutenir les associations locales
- Impliquer les habitants dans la vie du village.

Après un long débat, L'ensemble du conseil municipal approuve la délibération suivante :

Afin de **promouvoir le sport et la culture auprès des jeunes** de la commune, afin de **soutenir les associations** et les clubs du Conflent en cette période difficile, afin de réduire les inégalités face à l'accès aux activités périscolaires, la commission jeunesse propose :

**Une aide financière aux familles** pour que leur enfant participe, adhère à un club (ou association) sportive ou culturelle, participe à des classes vertes, de neige... organisées par les établissements publics. Le montant de cette aide sera défini en fonction du quotient familial du foyer :

| <b>QF</b>      | <b>Aide de la commune</b> |
|----------------|---------------------------|
| 900 < QF       | 50€                       |
| 500 < QF ≤ 900 | 100€                      |
| QF ≤ 500       | 150€                      |

Pour prétendre à cette aide, il faut :

- Que le jeune soit domicilié sur la commune
- Qu'il ait entre 0 et 16ans
- Avoir un dossier complet (fiche de renseignements, facture acquittée du club avec coordonnées du responsable, attestation CAF pour les QF≤900)
- Que la famille s'engage à ne pas demander le remboursement au club ou à l'association si pour des questions sanitaires ou autres, les activités n'ont pas pu avoir lieu en totalité.
- Qu'il s'agisse d'un club ou d'une association du Conflent.

#### **Conditions :**

Les familles peuvent prétendre à une aide par enfant par année scolaire.

Cette aide peut se répartir sur plusieurs activités.

**Coût** : le coût estimé à inscrire au budget est à hauteur de 5 050 €/an pour 55 enfants et jeunes concernés.

**Subventions aux associations sportives et culturelles** : les aides étant versées directement aux familles de la commune, les associations bénéficiaires ne solliciteront pas de subventions. Les familles ne pourront demander un remboursement auprès des associations en cas d'empêchement d'activité ; les associations en seront informées.

**g. Permanences des élus**

Constatant le peu d'affluence aux permanences des élus, le Conseil Municipal décide de ramener le nombre de permanences à raison d'une fois par semaine. Il fixe le mardi de 18H30 à 19H30. Les permanences du 1er samedi du mois à Clara et du 3ème samedi du mois à Villerach sont maintenues.

Le Conseil Municipal établit le calendrier des permanences jusqu'au 30 mars 2021.

**La séance est levée à 19h25.**